

JONAGE



PROJET DE MODIFICATION N°3

Dossier d'enquête publique

2022

JONAGE**Rapport de présentation : exposé des motifs des changements apportés***(Art. R151-5 du code de l'urbanisme)***Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espaces et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre****O Point 125**

Objectif : Supprimer l'emplacement réservé (ER) de voirie situé avenue des Alpes, sur les parcelles cadastrées AP 112 à l'angle avec la rue du Galibier, et AP 210 située face à l'allée du Mont Blanc, car ces parcelles ont été acquises par la Métropole de Lyon et les travaux d'aménagement de voirie ont été réalisés.

Conséquence : Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n°7, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de voie, situé avenue des Alpes.

O Point 218

Objectif : Prendre en compte la desserte actuelle en transports en commun de la commune de Jonage.

Conséquence : Modification du secteur de stationnement Dc situé sur le centre de la commune en secteur de stationnement E.

O Point 264

Objectif : Modifier les emplacements réservés (ER) de voirie à l'emprise nécessaire et suffisante pour l'aménagement au droit de l'intersection entre la rue Nationale et la rue du Pont, en réduisant l'emprise du pan coupé sur les parcelles AL 141 et 142.

Conséquence : Modification des emplacements réservés (ER) de voirie n° 18 et n°1, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement respectivement des rues du Pont et Nationale en réduisant l'emprise du pan coupé sur les parcelles AL 141 et AL 142.

Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville**O Point 239**

Objectif : Protéger en espace boisé classé (EBC) la partie Nord du boisement sur le tènement au 89 rue Nationale, dans la continuité de l'EBC déjà inscrit sur le tènement voisin, au 91 rue Nationale.

Conséquence : Transformation de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AM 152 et AM 250, situées au droit du 89 rue Nationale.

JONAGE**Rapport de présentation : exposé des motifs des changements apportés***(Art. R151-5 du code de l'urbanisme)***Aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de services et d'équipements****O Point 124**

Objectif : Prendre en compte une autorisation d'urbanisme délivrée sur une partie de parcelle divisée située rue du Bourdeau. La partie divisée est desservie par la rue des Sources, voie du lotissement Château des Marres.

Conséquence : Modification de la zone UCe4b en zone URi1a sur la parcelle cadastrée A0 255, située 8 rue des sources, desservie par la voie du lotissement Château des Marres.

O Point 219

Objectif : Préserver les parties de terrain à l'avant des maisons du lotissement "Domaine du Parc" pour garder la cohérence d'ensemble du lotissement d'origine avec ses parties avant en bordure de voie, plantées sans nouvelle construction.

Conséquence : Inscription d'une marge de recul de 5 mètres de part et d'autre des rues du Galibier et du Mont Cenis situées dans le lotissement "Domaine du Parc".

O Point 263

Objectif : Mettre en cohérence la limite entre les zones UCe4b de centre de bourg et URi2b d'habitat individuel, sur l'îlot à l'Est de la rue de la République et au Sud de la rue du Lavoir.

Conséquence : Modification de la zone UCe4b en zone URi2b sur la partie Est de la parcelle cadastrée AL 290.

Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie**O Point 130**

Objectif : Actualiser les principales données sociodémographiques avec les derniers millésimes INSEE en vigueur.

Conséquence : Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.

Jonage, une commune qui optimise son développement résidentiel (au regard des restrictions du PEB de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry), tout en préservant les identités patrimoniales du bourg.

• **Conforter l'urbanisation sur les entrées ouest et est du bourg (à l'extérieur des zones de bruit du PEB), en permettant :**



- > Côté est, l'achèvement de l'extension urbaine du secteur du Sous Vivier au sud de la rue Nationale, avec un programme résidentiel mixte combinant de petits immeubles collectifs, une résidence sénior et un EHPAD.
- > Et côté ouest, l'aménagement d'un nouvel ensemble d'habitat individuel sur le secteur de la rue Neuve.

• **Contribuer au renouvellement du village, en préservant sa structure bâtie de type village-rue et dans le respect des dispositions du périmètre de renouvellement urbain instauré par le PEB.**

- > Permettre une extension possible de la gendarmerie

• **Maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires de la commune, dans le respect des contraintes réglementaires du PEB :**



- > en permettant la valorisation des derniers fonciers libres ou « dents creuses ».
- > en encadrant les constructions après des divisions parcellaires.
- > et en préservant leurs qualités ou sensibilités paysagères.

• **Maîtriser l'évolution des hameaux du Balay et du Bourdeau, en veillant à conserver leurs qualités bâties et paysagères.**

• **Sauvegarder les éléments bâtis remarquables, qui sont aujourd'hui des repères visuels et des marqueurs importants du bourg de Jonage (corps de ferme, maisons bourgeoises, édifices publics, château d'eau...).**

OAP
1

- Le zonage URm2b s'applique sur l'entrée est du bourg (sud rue Nationale).
- Le zonage AURi1a, avec une OAP et l'inscription de débouchés de voirie, garantit la mise en oeuvre d'un projet résidentiel cohérent sur le secteur de la rue Neuve.
- Le zonage UCe4a (avec une hauteur graphique à 10 ou 7 m) couvre le cœur du village et les bords de la rue Nationale. Le zonage UCe4b (avec une hauteur graphique à 10 ou 7 m) s'applique sur l'îlot du château d'eau et sur la rue de la République pour limiter la constructibilité des fonds de parcelle.
- Les zonages URi1 et 2, avec les indices a, b, c et d encadrent l'évolution des secteurs pavillonnaires du bourg, au regard de leur densité, de leur rapport à la voie et de leur morphologie actuelle. Les indices c et d, correspondant aux emprises au sol les plus faibles, s'appliquent sur les pentes habitées du canal de Jonage et sur le lotissement Saint Irénée.
- Le zonage UL s'applique sur le square Paul Claudel dans le quartier Saint Irénée.
- Des débouchés de voirie sont inscrits sur l'entrée ouest du village entre la rue Nationale et la rue des Combes.
- Le zonage UCe4a, avec une hauteur graphique à 7 m et un CES de 0.2 en bande de constructibilité secondaire, encadre l'évolution du hameau du Balay. Le zonage UCe4b, avec une hauteur graphique à 7 m, s'applique sur le hameau du Bourdeau.

PIP
A1-2

- Des PIP accompagnent l'évolution du cœur du bourg et du hameau du Balay.
- Des EBP sont inscrits sur certains bâtiments ou ouvrages remarquables de la commune (corps de ferme, maisons bourgeoises, château d'eau...).
- Les EBC, EVV et PDP (plantation sur domaine public) préservent le couvert végétal et boisé du bourg et des quartiers pavillonnaires.

Jonage, une commune qui optimise son développement résidentiel (au regard des restrictions du PEB de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry), tout en préservant les identités patrimoniales du bourg.

• **Conforter l'urbanisation sur les entrées ouest et est du bourg (à l'extérieur des zones de bruit du PEB), en permettant :**



- > Côté est, l'achèvement de l'extension urbaine du secteur du Sous Vivier au sud de la rue Nationale, avec un programme résidentiel mixte combinant de petits immeubles collectifs, une résidence sénior et un EHPAD.
- > Et côté ouest, l'aménagement d'un nouvel ensemble d'habitat individuel sur le secteur de la rue Neuve.

• **Contribuer au renouvellement du village, en préservant sa structure bâtie de type village-rue et dans le respect des dispositions du périmètre de renouvellement urbain instauré par le PEB.**

- > Permettre une extension possible de la gendarmerie

• **Maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires de la commune, dans le respect des contraintes réglementaires du PEB :**



- > en permettant la valorisation des derniers fonciers libres ou «dents creuses».
- > en encadrant les constructions après des divisions parcellaires.
- > et en préservant leurs qualités ou sensibilités paysagères.

• **Maîtriser l'évolution des hameaux du Balay et du Bourdeau, en veillant à conserver leurs qualités bâties et paysagères.**

• **Sauvegarder les éléments bâtis remarquables, qui sont aujourd'hui des repères visuels et des marqueurs importants du bourg de Jonage (corps de ferme, maisons bourgeoises, édifices publics, château d'eau...).**

OAP
1

- Le zonage URm2b s'applique sur l'entrée est du bourg (sud rue Nationale).
- Le zonage AURi1a, avec une OAP et l'inscription de débouchés de voirie, garantit la mise en oeuvre d'un projet résidentiel cohérent sur le secteur de la rue Neuve.
- Le zonage UCe4a (avec une hauteur graphique à 10 ou 7 m) couvre le cœur du village et les bords de la rue Nationale. Le zonage UCe4b (avec une hauteur graphique à 10 ou 7 m) s'applique sur l'îlot du château d'eau et sur la rue de la République pour limiter la constructibilité des fonds de parcelle.
- Les zonages URi1 et 2, avec les indices a, b, c et d encadrent l'évolution des secteurs pavillonnaires du bourg, au regard de leur densité, de leur rapport à la voie et de leur morphologie actuelle. Les indices c et d, correspondant aux emprises au sol les plus faibles, s'appliquent sur les pentes habitées du canal de Jonage et sur le lotissement Saint Irénée. *Une marge de recul favorise la cohérence du paysage de part et d'autre des rues du Galibier et du Mont Cenis.*
- Le zonage UL s'applique sur le square Paul Claudel dans le quartier Saint Irénée.
- Des débouchés de voirie sont inscrits sur l'entrée ouest du village entre la rue Nationale et la rue des Combes.
- Le zonage UCe4a, avec une hauteur graphique à 7 m et un CES de 0.2 en bande de constructibilité secondaire, encadre l'évolution du hameau du Balay. Le zonage UCe4b, avec une hauteur graphique à 7 m, s'applique sur le hameau du Bourdeau.

PIP
A1-2

- Des PIP accompagnent l'évolution du cœur du bourg et du hameau du Balay.
- Des EBP sont inscrits sur certains bâtiments ou ouvrages remarquables de la commune (corps de ferme, maisons bourgeoises, château d'eau...).
- Les EBC, EVV et PDP (plantation sur domaine public) préservent le couvert végétal et boisé du bourg et des quartiers pavillonnaires.

JONAGE

Surface communale..... 1 212,55 ha (dont surface d'eau : 30,10 ha)

Superficie des zones au PLU-H (en ha)

Zones urbaines	Av.M3*	Ap.M3*
Zones mixtes		
Centralités multifonctionnelles		
UCe1		
UCe2		
UCe3		
UCe4	31,80	31,67
Mixtes de formes compactes		
URm1		
URm2	2,59	2,59
A dominante résidentielle d'habitat collectif, de formes discontinues		
URc1		
URc2		
A dominante résidentielle d'habitat individuel		
URi1	33,75	33,85
URi2	166,73	166,76
Zones de projet		
UPr		
Zones spécialisées		
Activités économiques productives et logistiques		
UEi1	81,67	81,67
UEi2	22,45	22,45
UEa		
UEp		
Activités marchandes		
UEc		
UEI		
Equipements d'intérêt collectif et services publics		
USP	12,27	12,27
Zones de prise en compte du paysage et de l'environnement		
UPp - UPpa		
UL	3,36	3,36
TOTAL	354,62	354,62

Zones à urbaniser	Av.M3	Ap.M3
Ouvertes à l'urbanisation sous conditions		
AUCe1		
AUCe2		
AUCe3		
AUCe4		
AURm1		
AURm2		
AURc1		
AURc2		
AURi1	1,72	1,72
AURi2		
AUPr		
AUEi1		
AUEi2		
AUEa		
AUEp		
AUEc		
AUEI		
AUSP		
AUL		
A urbanisation différée		
AU1		
AU2		
AU3		
TOTAL	1,72	1,72

Zones naturelles et agricoles	Av.M3	Ap.M3
Zones naturelles		
N1	382,87	382,87
N2	95,97	95,97
Zones agricoles		
A1	37,03	37,03
A2	340,34	340,34
TOTAL	856,21	856,21

Superficie des protections des espaces végétalisés (en ha)

Protection des boisements et espaces végétalisés	Av.M3	Ap.M3
Espaces Boisés Classés	154,58	154,67
Espaces Végétalisés à Valoriser	76,58	76,48
Plantations sur domaine public	3,91	3,91
Terrains urbains cultivés et continuité écologique		
TOTAL	235,07	235,06

Indicateurs de suivi déclinés à la commune



Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale

	Données du Diagnostic	
	2008	2017
Taux SRU	0,00%	0,09%



Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie

	Données du Diagnostic 2017
Nombre de demandeurs de logement locatif social	29
Pression de la demande de logement locatif social	0,0
Part des demandes de mutation dans le parc locatif social	31%
Taux de rotation dans le parc locatif social	0,0%
Taux de vacance dans le parc locatif social	0,0%

Précisions

Les indicateurs de suivi du PLU-H sont détaillés dans le tome 3 du Rapport de présentation.

Sont ici détaillés que les indicateurs faisant l'objet d'un suivi décliné à l'échelle communale.

Indicateurs de suivi déclinés à la commune



Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale

	Données du Diagnostic 2008	2017	2020
Taux SRU	0,00%	0,09%	10,00%

Source : Inventaire SRU - DDT du Rhône



Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie

	Données du Diagnostic 2017	2019
Nombre de demandeurs de logement locatif social	29	66
Pression de la demande de logement locatif social	0,0	16,5
Part des demandes de mutation dans le parc locatif social	31%	35%
Taux de rotation dans le parc locatif social	0,0%	0,0%
Taux de vacance dans le parc locatif social	0,0%	0,0%

Sources : RPLS et Fichier Commun du Rhône



Améliorer la qualité du parc et du cadre de vie

	2016	2017	2019
Surface totale des terrains bâtis en ha	188,6	188,9	189,9
Nombre de logements	2 254	2 282	2 408
Densité	12,0	12,1	12,7

Source : Fichiers fonciers

Précisions

Les indicateurs de suivi du PLU-H sont détaillés dans le tome 3 du Rapport de présentation.

Sont ici détaillés que les indicateurs faisant l'objet d'un suivi décliné à l'échelle communale.

Rapport de présentation

Indicateurs de suivi

Mise à jour des principaux chiffres clés caractérisant la commune

	Données du Diagnostic 2012	2015
Nombre d'habitants	5 807	5 849
Nombre de ménages	2 099	2 134
Taille des ménages	2,8	2,7
Nombre de résidences principales	2 099	2 134
Part des ménages propriétaires	87,7%	87,6%
Part des ménages locataires du parc privé	10,4%	10,5%
Part des ménages locataires du parc HLM	0,1%	0,1%
Taux de logements vacants	2,6%	3,0%
Nombre d'emplois	1 034	1 498
Revenu fiscal médian	23 875 €	24 503 €

Source données : Insee RP 2012 et RP 2015 exploitations principales

Précisions

Les données issues du millésime 2015 du recensement de la population sont les plus récentes en date d'approbation du PLU-H.

Par souci de fiabilité statistique, l'Insee n'autorise les comparaisons de données qu'entre deux millésimes espacés de 5 années. Les données 2012 sont uniquement comparables avec les données 2008 et les données 2015 sont uniquement comparables avec les données 2010.

Toute comparaison de données entre les années 2012 et 2015 seraient statistiquement fausses.

Mise à jour des principaux chiffres clés caractérisant la commune

	Données du Diagnostic 2012	2017	Moyenne annuelle 2012 / 2017	Evolution 2012 / 2017	Total Agglomération 2017
Nombre d'habitants	5 807	5 903	19	1,7%	1 385 927
Nombre de ménages	2 099	2 252	31	7,3%	631 553
Taille des ménages	2,8	2,6	0,0	-0,05	2,1
Nombre de résidences principales	2 099	2 252	31	7,3%	631 553
Part des ménages propriétaires	87,7%	85,1%	-0,5%	-2,6%	269 775
Part des ménages locataires du parc privé	10,4%	11,1%	0,1%	0,7%	223 622
Part des ménages locataires du parc HLM	0,1%	1,5%	0,3%	1,3%	125 583
Taux de logements vacants	2,6%	2,6%	0,0%	0,0%	7,4%
Nombre d'emplois	1 034	1 929	179	86,4%	704 742
Revenu fiscal médian	23 875 €	25 650 €	355	7,4%	21 930

Source données : Insee RP 2012 et RP 2017 exploitations principales

LEGENDE DES PLANS

C.2.1 – Zonages et autres prescriptions

1/5000^e

LES ZONES

Urbaines



UCe



USP



UPr

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places



URm



UEa UEp UEi UEI



UL



URc



UEc



UPp



Contour de zone



URi

A urbaniser



AUCe AURm AURc AURi



AUEa AUEp AUEi AUEI



AUEc



AUSP



AUL



AU1-2 ou 3

Agricoles



A

Naturelles



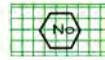
N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés



Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général



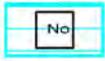
Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique



Emplacements réservés pour voirie



Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste



Périmètre d'attente de projet



Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie



Espace Boisé Classé



Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable



Plantation sur domaine public



Espace Végétalisé à Valoriser



Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique



Délimitation d'Espace de Pleine Terre



Elément Bâti Patrimonial

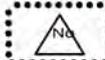


Périmètre d'Intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions



Richesse du sol et sous-sol



Secteur de Mixité Fonctionnelle



Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions



Espace non aedificandi



Marge de recul



Ligne d'implantation



Polygone d'implantation



Continuité Obligatoire



Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements



Débouché piétonnier



Débouché de voirie



Cheminement à préserver



Commune



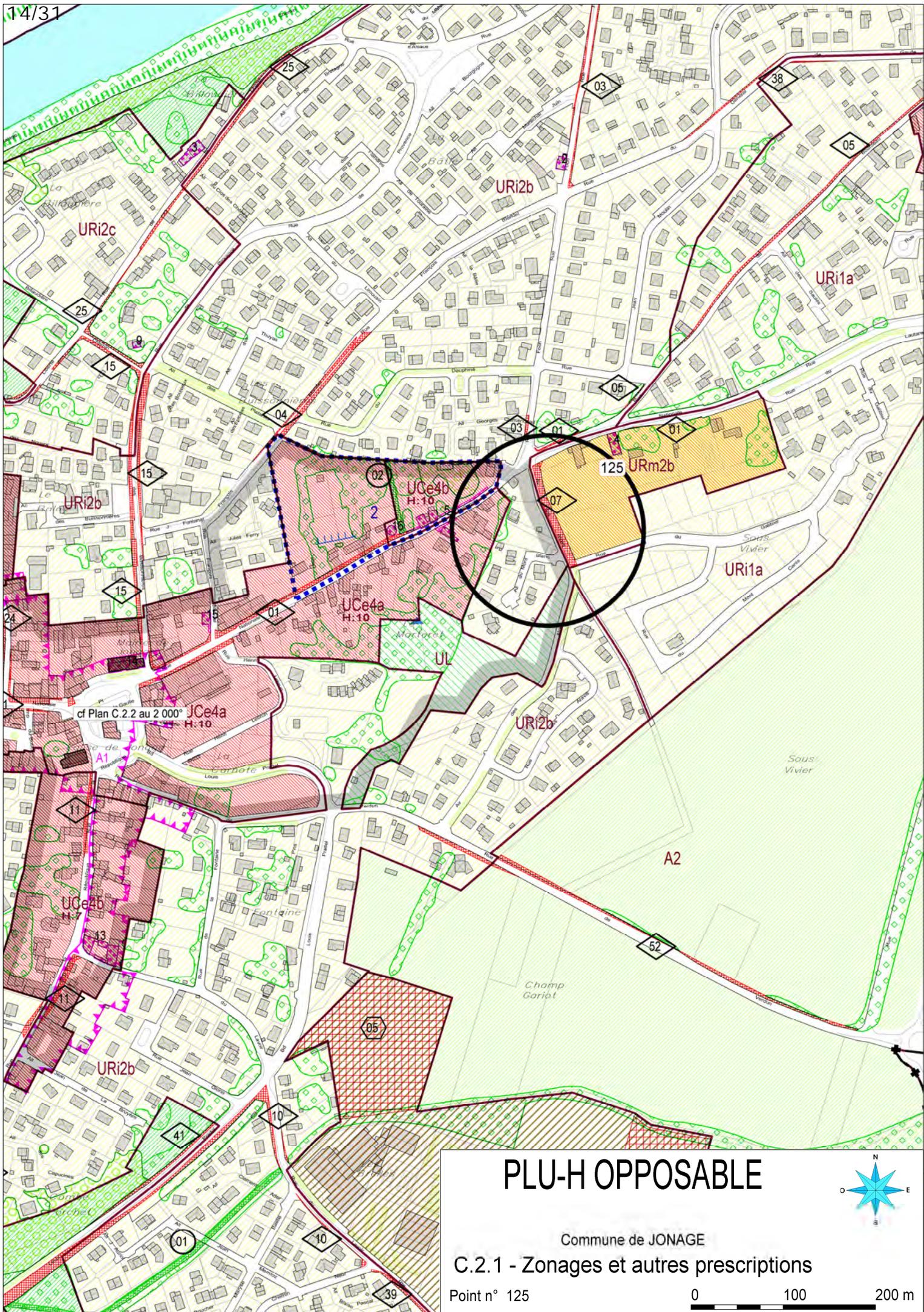
Arrondissement



Voir plan 2 000° ou plan masse



Voir orientations d'aménagement et de programmation



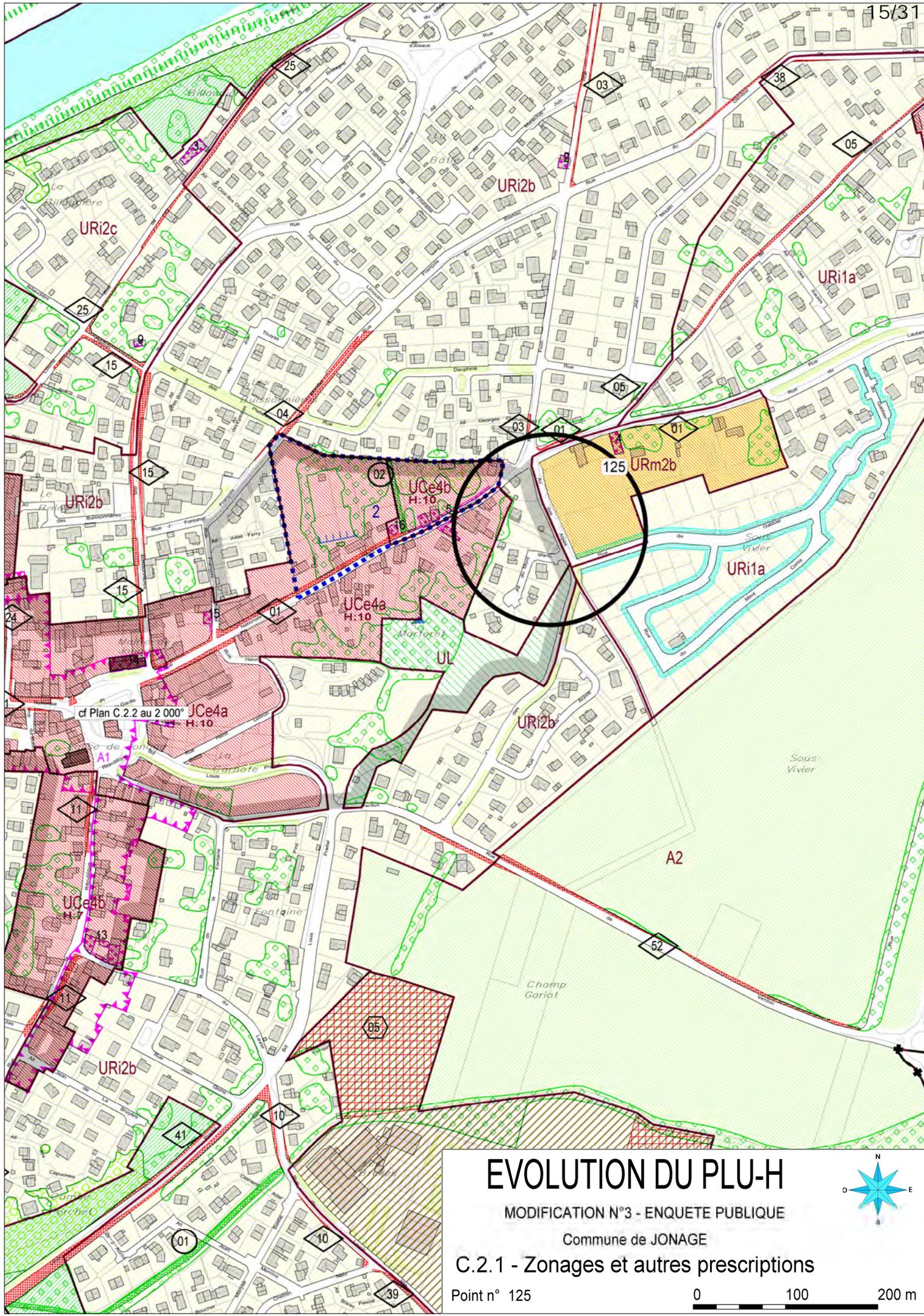
PLU-H OPPOSABLE

Commune de JONAGE

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 125

0 100 200 m



cf Plan C.2.2 au 2 000°
 UCe4a
 H:10

EVOLUTION DU PLU-H

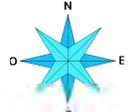
MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

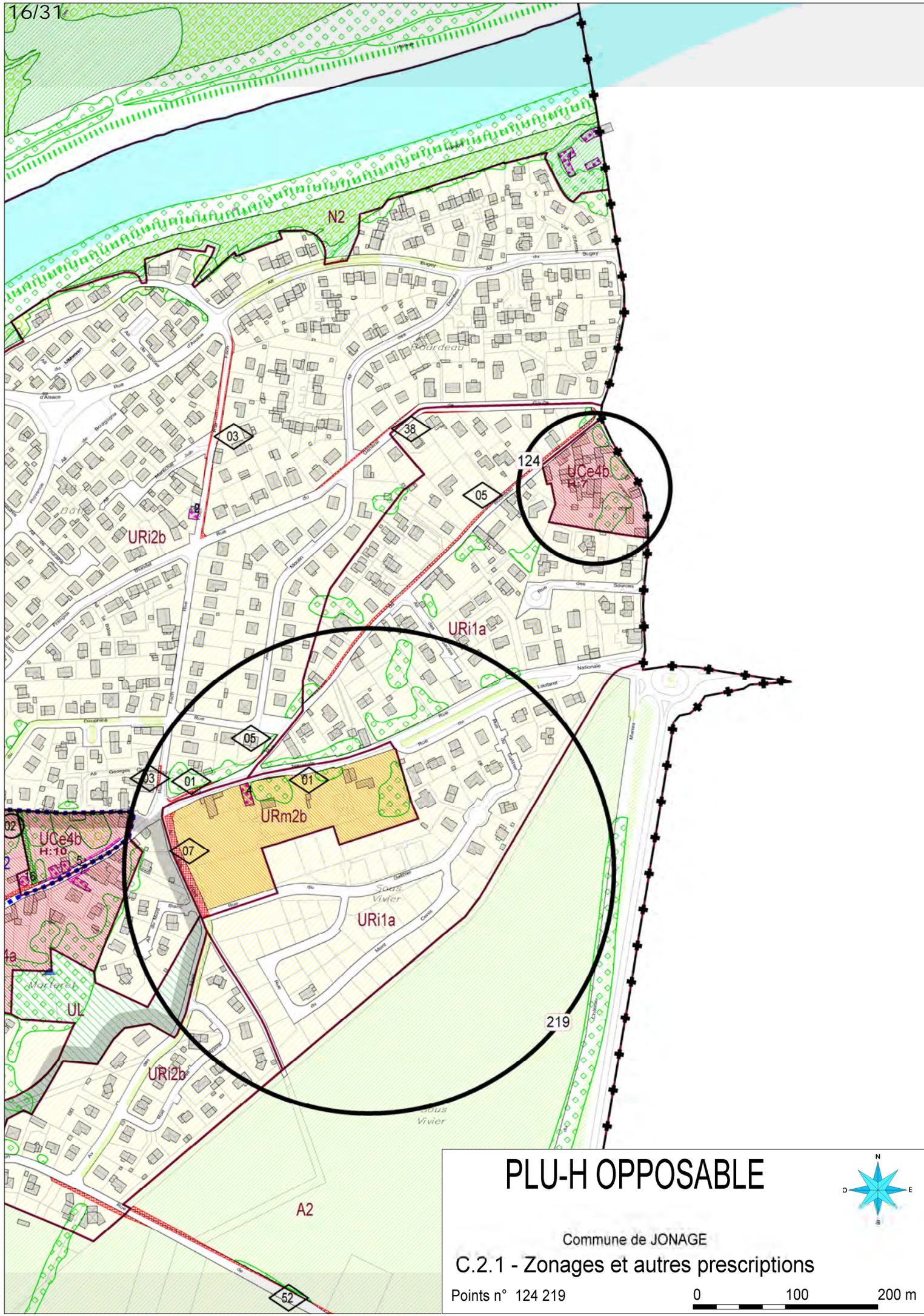
Commune de JONAGE

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

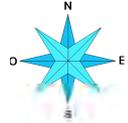
Point n° 125

0 100 200 m





PLU-H OPPOSABLE

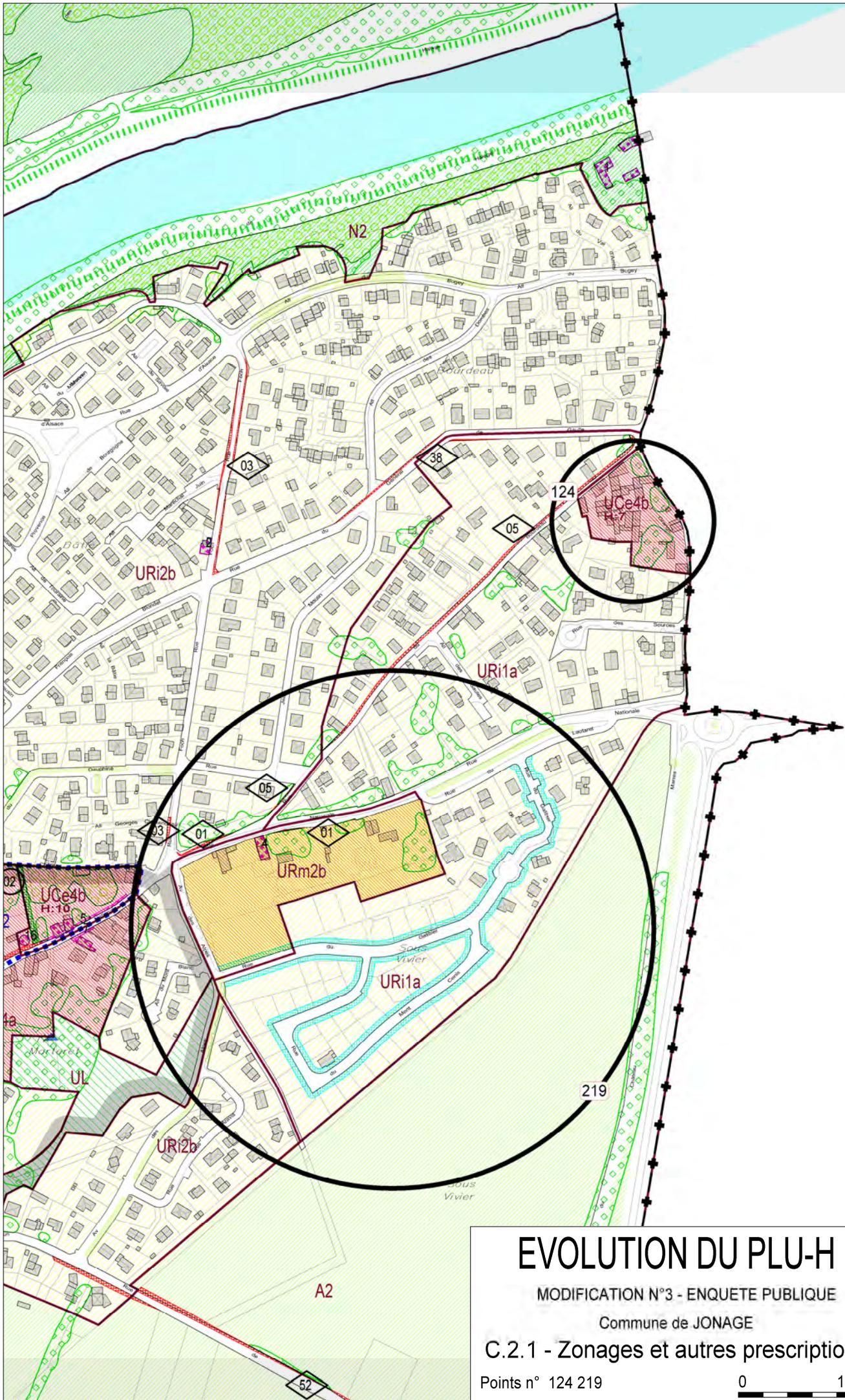


Commune de JONAGE

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Points n° 124 219

0 100 200 m



EVOLUTION DU PLU-H

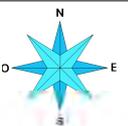
MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de JONAGE

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Points n° 124 219

0 100 200 m



LEGENDE DES PLANS

C.2.2 – Zonages et autres prescriptions

1/2000^e

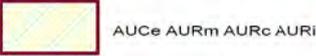
LES ZONES

Urbaines

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

 UCe	 URm	 URc	 Contour de zone
 USP	 UEa UEp UEi UEI	 UEc	 URi
 UPr	 UL	 UPp	

A urbaniser

 AUCe AURm AURc AURI	 AUEa AUEp AUEi AUEI	 AUEc	 AUSP
 AUL	 AU1-2 ou 3		

Agricoles

 A

Naturelles

 N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

 Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général	 Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique	 Emplacements réservés pour voirie	 Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
 Périmètre d'attente de projet	 Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41		

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

 Espace Boisé Classé	 Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable	 Plantation sur domaine public	 Espace Végétalisé à Valoriser
 Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique	 Délimitation d'Espace de Pleine Terre		
 Elément Bâti Patrimonial	 Périmètre d'Intérêt Patrimonial		

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

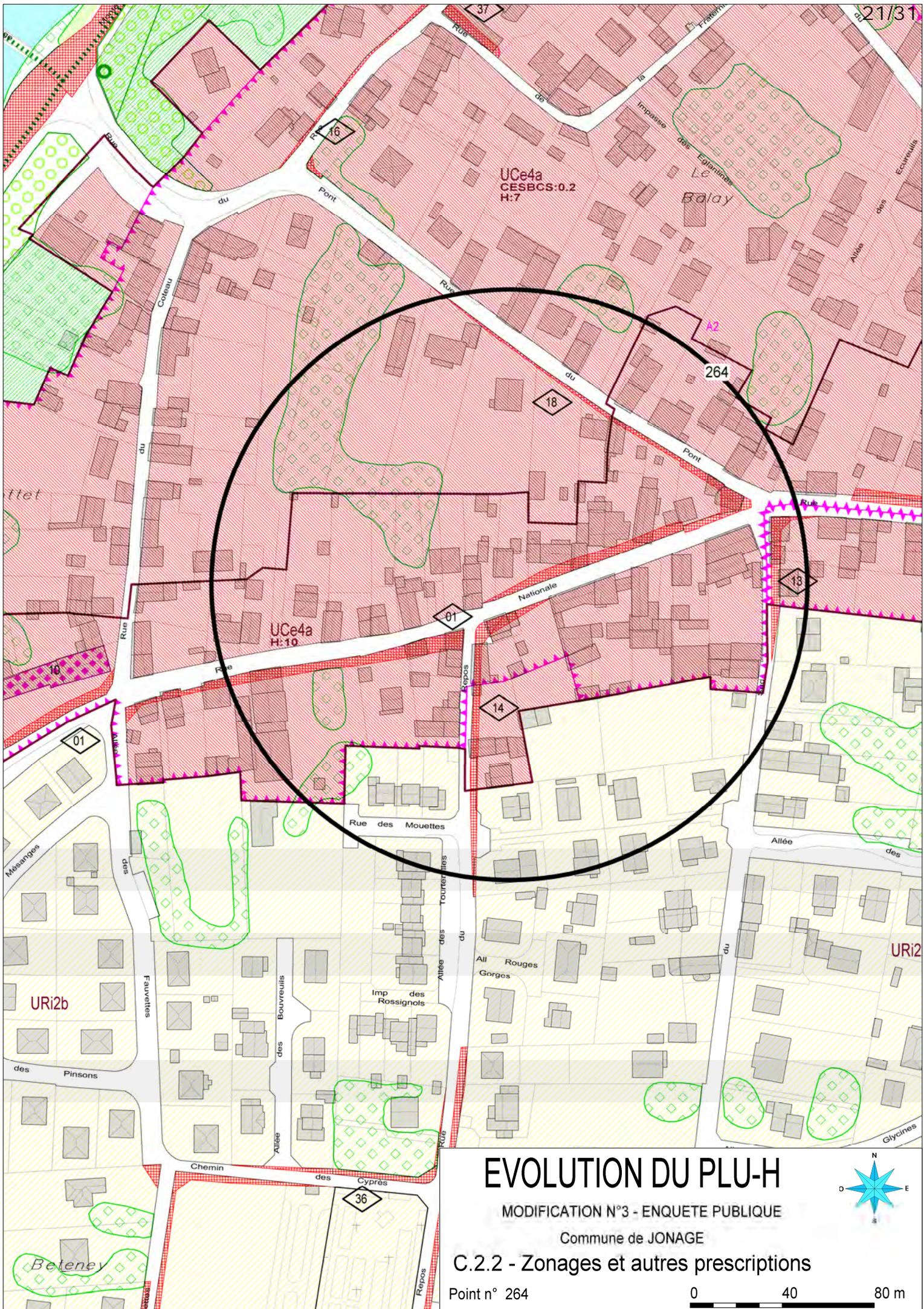
 Richesse du sol et sous-sol	 Secteur de Mixité Fonctionnelle	 Bâtiments avec changement de destination possible
---	---	---

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

 Espace non aedificandi	 Marge de recul	 Ligne d'implantation	 Polygone d'implantation
 Continuité Obligatoire	 Discontinuité Obligatoire		

Prescriptions relatives aux déplacements

 Débouché piétonnier	 Débouché de voirie	 Cheminement à préserver	
 Commune	 Arrondissement	 Voir plan 2 000° ou plan masse	 Voir orientations d'aménagement et de programmation



EVOLUTION DU PLU-H

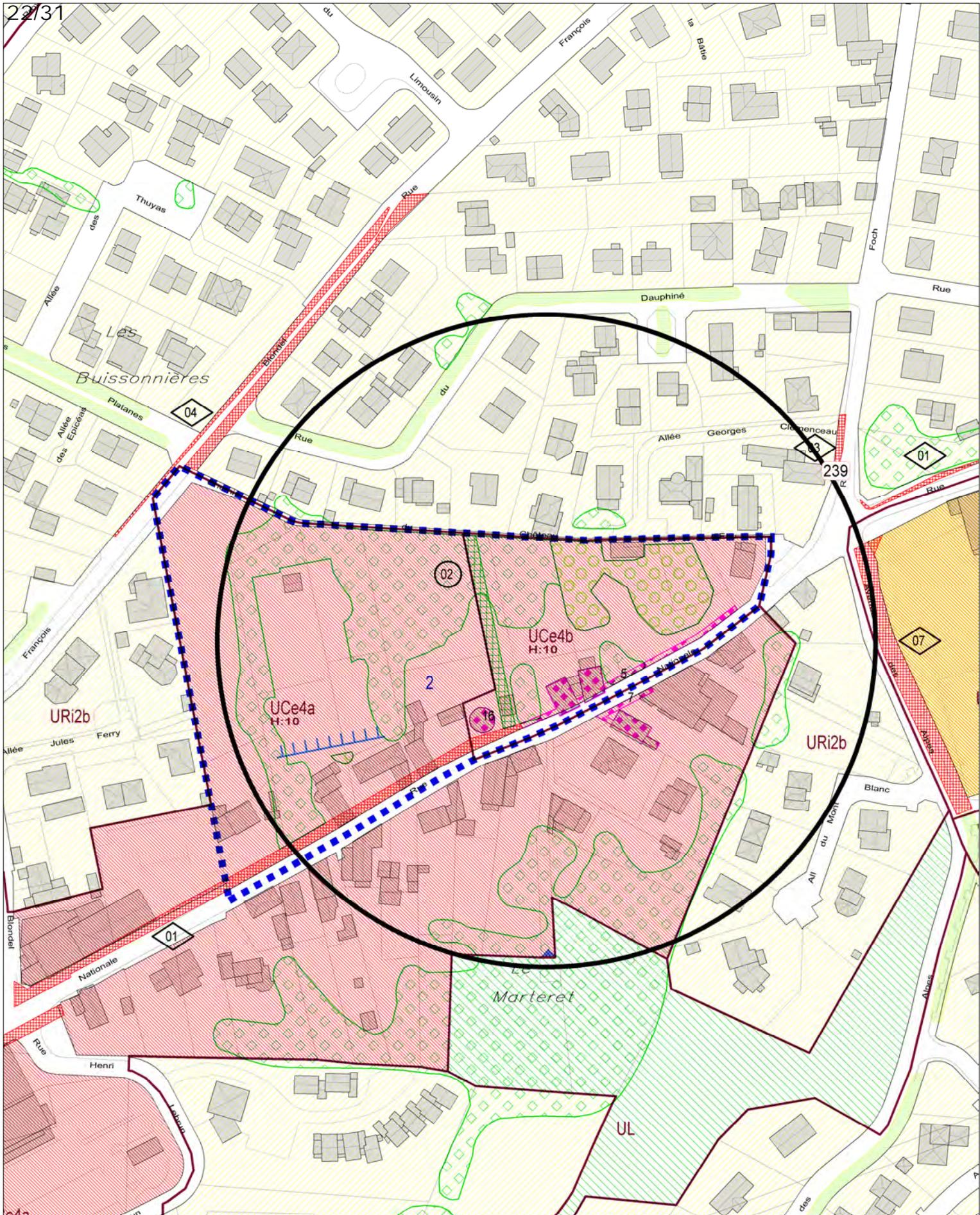
MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de JONAGE

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 264

0 40 80 m



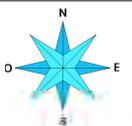
PLU-H OPPOSABLE

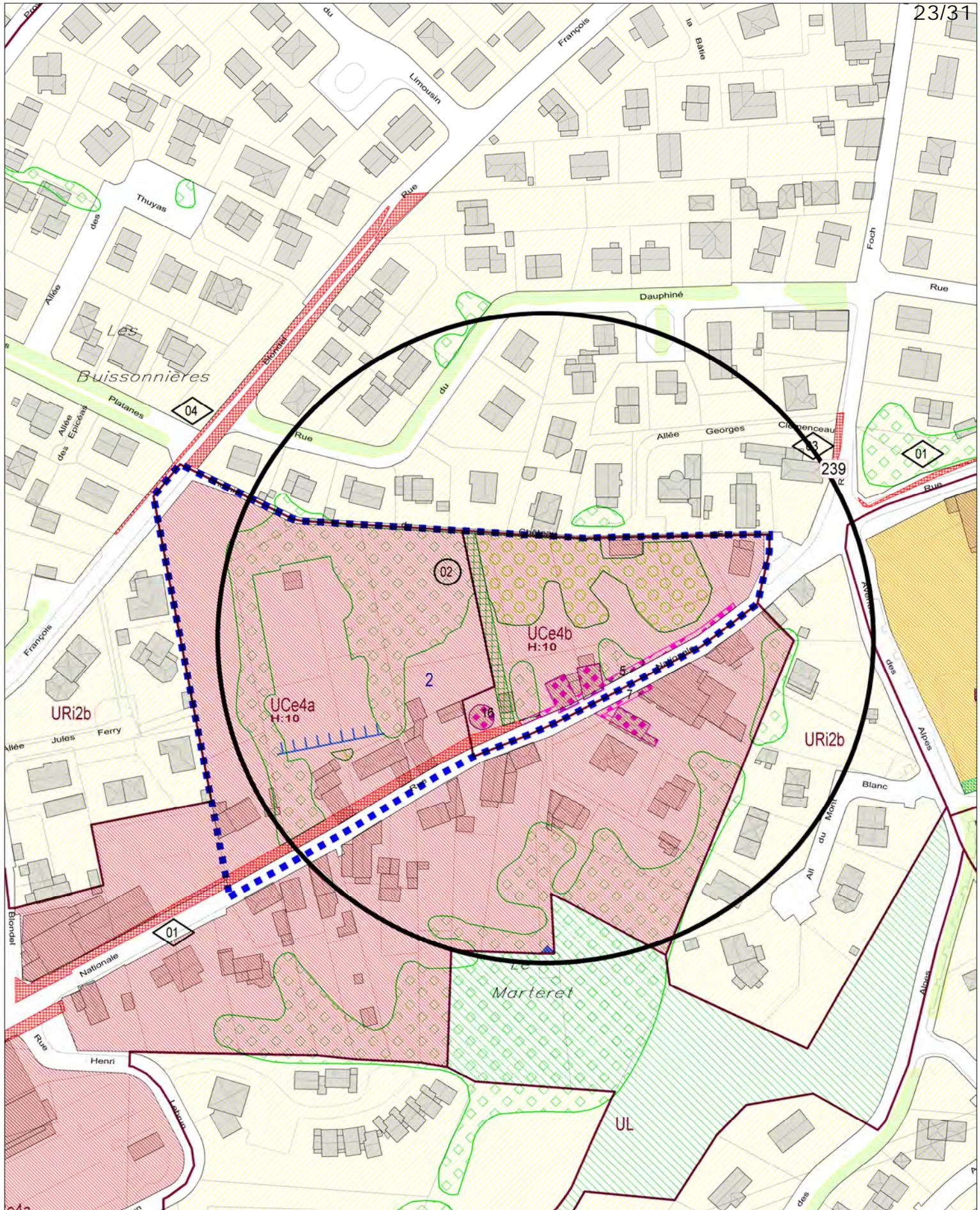
Commune de JONAGE

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 239

0 40 80 m





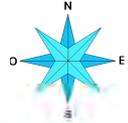
EVOLUTION DU PLU-H

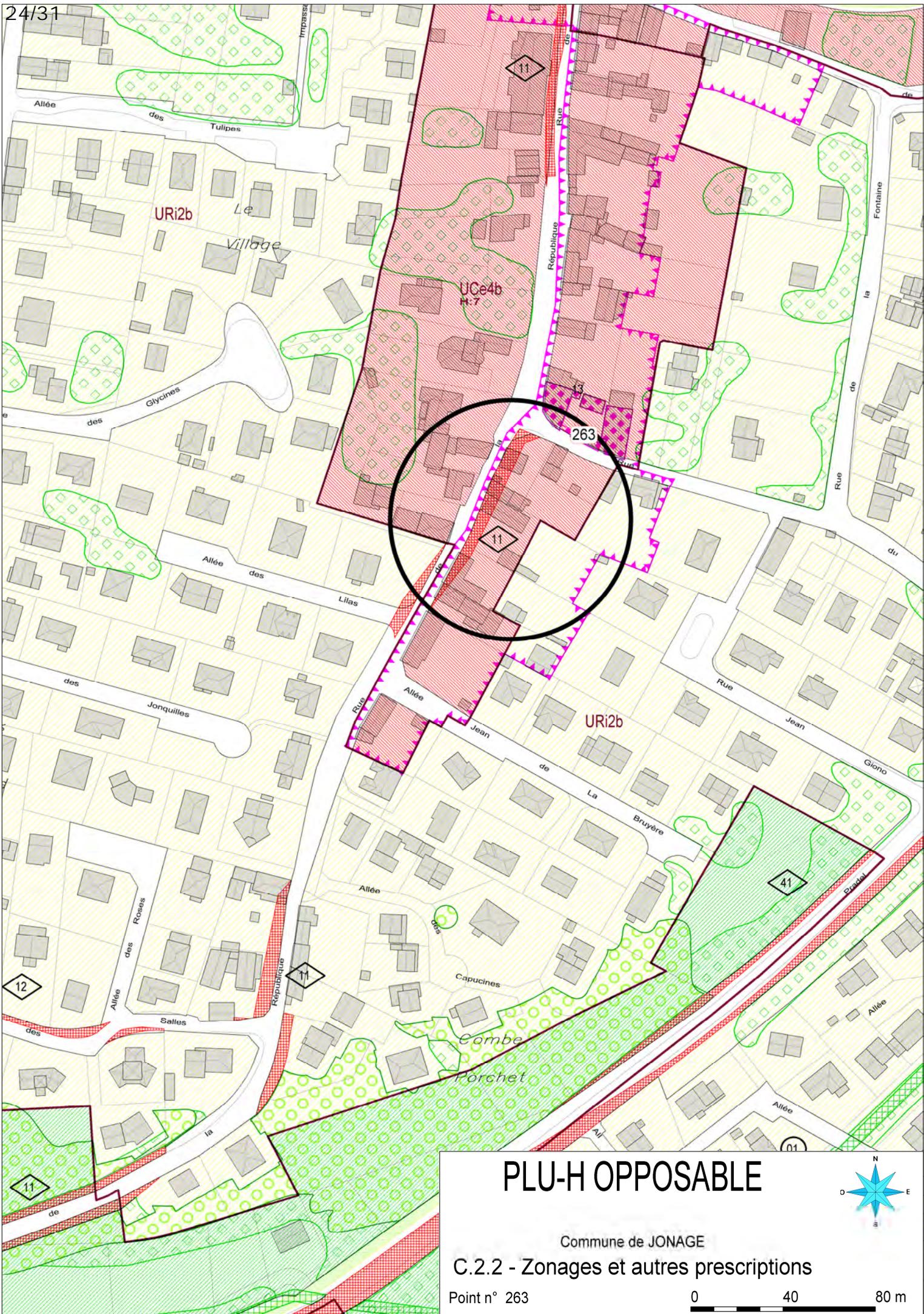
MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de JONAGE

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 239





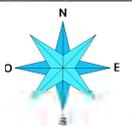
PLU-H OPPOSABLE

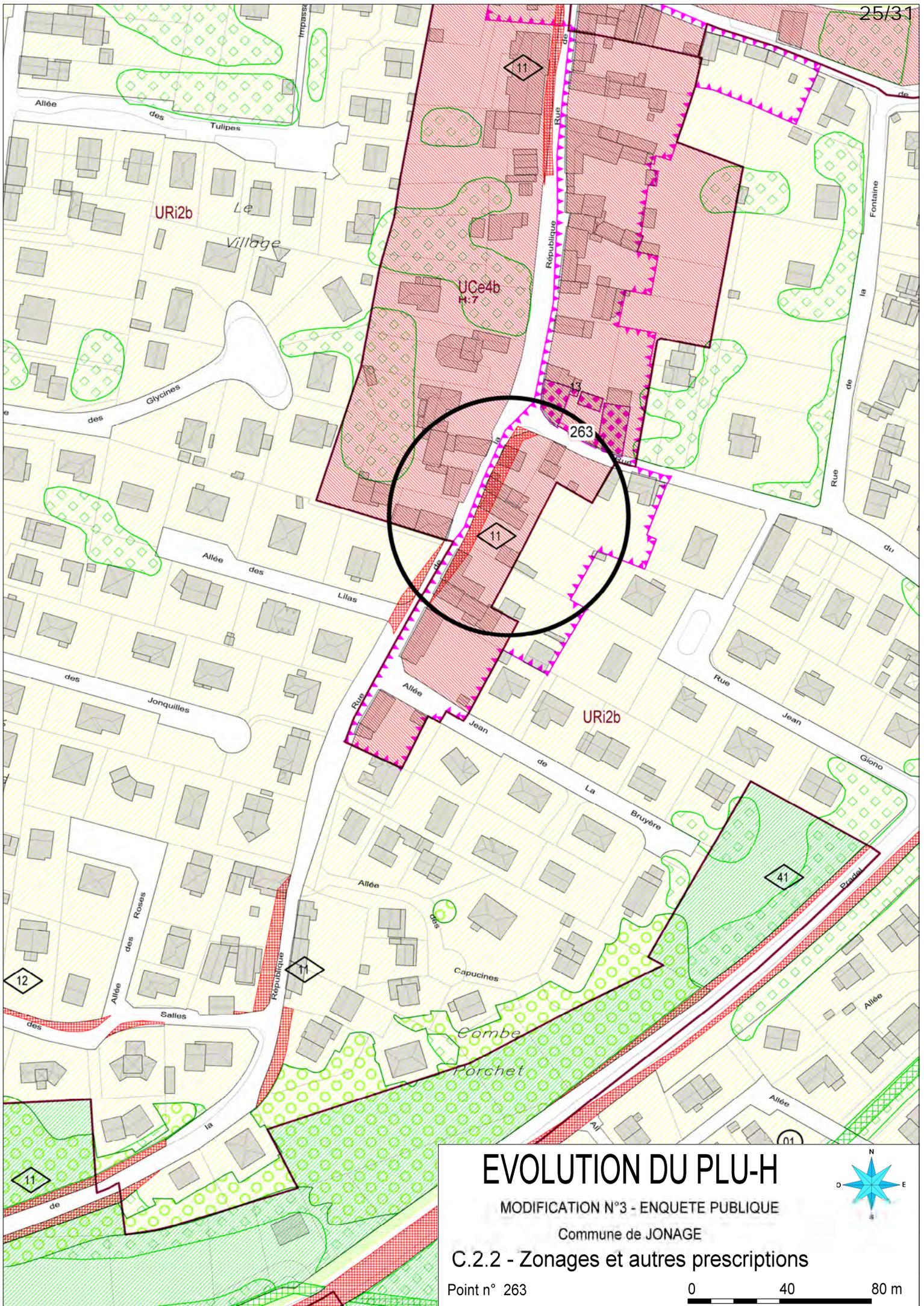
Commune de JONAGE

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 263

0 40 80 m





EVOLUTION DU PLU-H

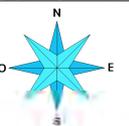
MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de JONAGE

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 263

0 40 80 m

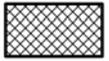


LEGENDE DES PLANS

C.2.6 Stationnement

1/5000^e

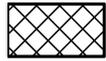
LES SECTEURS DE STATIONNEMENT



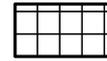
Secteur Aa



Secteur Ab



Secteur B



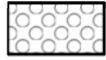
Secteur C



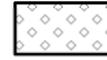
Secteur Da



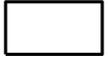
Secteur Dab



Secteur Db



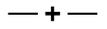
Secteur Dc



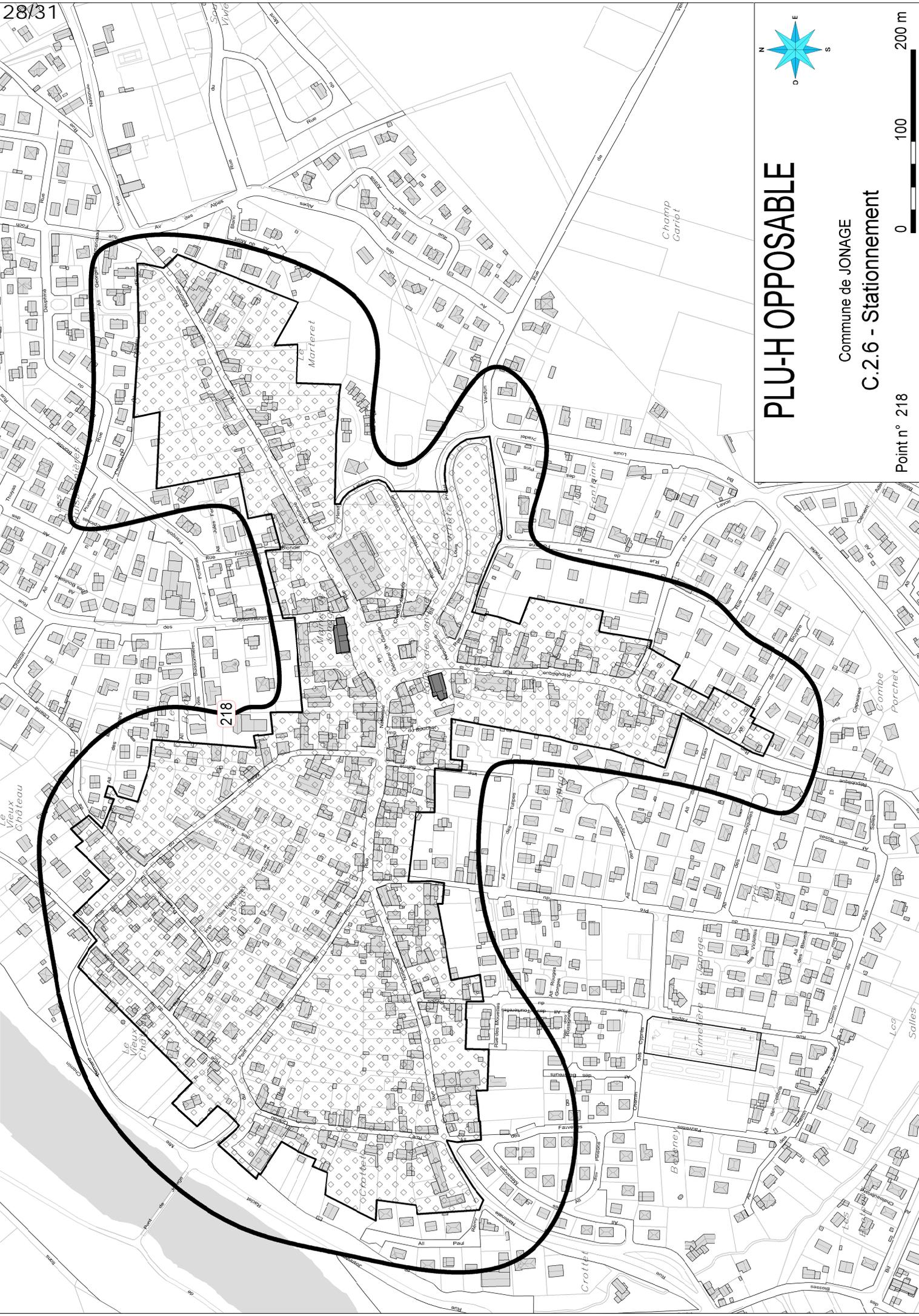
Secteur E



Commune



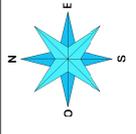
Arrondissement

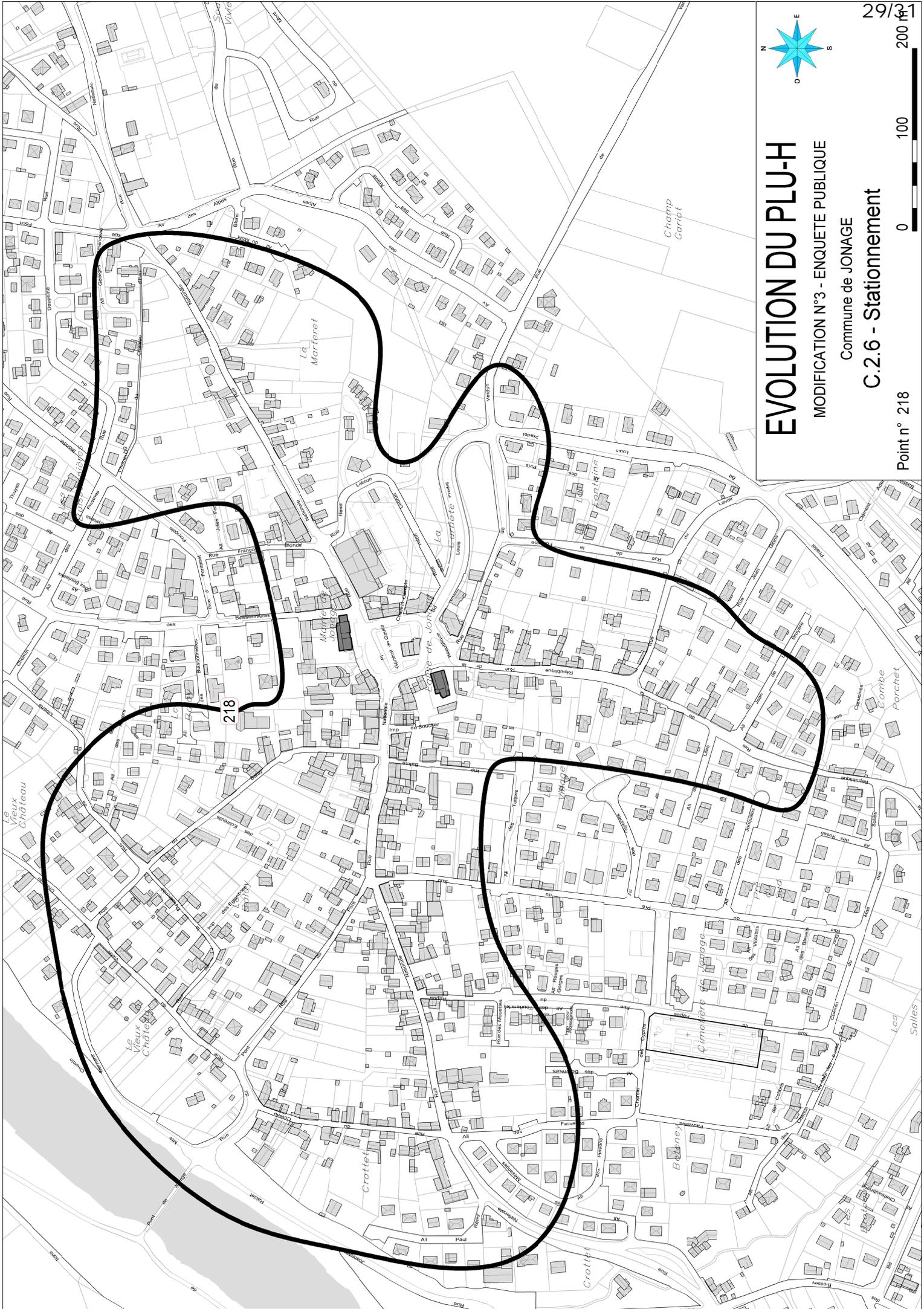


PLU-H OPPOSABLE

Commune de JONAGE
C.2.6 - Stationnement

Point n° 218





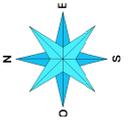
EVOLUTION DU PLU-H

MODIFICATION N°3 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de JONAGE

C.2.6 - Stationnement

Point n° 218



29/12/1

0

100

200

m

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Jonage

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Rue Nationale de : Allée Paul Remy à : Limite communale 'est'	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
3	Rue Foch de : Rue d'Alsace à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Rue François Blondel de : Chemin du Château d'Eau à : Allée du Limousin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Rue du Bourdeau de : Rue Nationale à : Rue du Château des Marres	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Avenue des Alpes de : Rue Nationale à : Rue du Galibier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue du Lavoir de : Boulevard Louis Pradel à : Chemin Neuf	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue de la République de : Rue de Verdun à : Boulevard Louis Pradel	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Chemin du Mas des Salles de : Allée des Fauvettes à : Rue de la République	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Rue du Pré du Sud de : Rue Nationale à : Allée des Tulipes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue du Repos de : Rue Nationale à : Chemin du Mas des Salles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Chemin des Buissonnières de : Rue de la Liberté à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue du Vieux Château de : Rue du Pont à : Chemin du Vieux Château	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue Joannès Raclet de : Rue du Pont à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue du Pont de : Rue du Vieux Château à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Rue des Biesses de : Rue Nationale à : Rue des Combes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Rue des Combes de : Impasse Joachim du Bellay à : Rue des Biesses	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Rue du Balay de : Rue du Vieux Château à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue de la Liberté de : Rue du Balay à : Rue d'Alsace	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Allée des Fauvettes de : Chemin des Cyprès à : Chemin du Mas des Salles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENT RESERVES DE VOIRIE JONAGE

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Rue Nationale de : Allée Paul Remy à : Limite communale 'est'	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
3	Rue Foch de : Rue d'Alsace à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Rue François Blondel de : Chemin du Château d'Eau à : Allée du Limousin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Rue du Bourdeau de : Rue Nationale à : Rue du Château des Marres	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue du Lavoir de : Boulevard Louis Pradel à : Chemin Neuf	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue de la République de : Rue de Verdun à : Boulevard Louis Pradel	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Chemin du Mas des Salles de : Allée des Fauvettes à : Rue de la République	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Rue du Pré du Sud de : Rue Nationale à : Allée des Tulipes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue du Repos de : Rue Nationale à : Chemin du Mas des Salles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Chemin des Buissonnières de : Rue de la Liberté à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue du Vieux Château de : Rue du Pont à : Chemin du Vieux Château	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue Joannès Raclét de : Rue du Pont à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue du Pont de : Rue du Vieux Château à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Rue des Biesses de : Rue Nationale à : Rue des Combes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Rue des Combes de : Impasse Joachim du Bellay à : Rue des Biesses	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Rue du Balay de : Rue du Vieux Château à : Rue Nationale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue de la Liberté de : Rue du Balay à : Rue d'Alsace	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Allée des Fauvettes de : Chemin des Cyprès à : Chemin du Mas des Salles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Rue Lino Ventura de : Rue André Malraux à : Chemin des Bruyères	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Montée Bernard de : Rue du Pont à : Rue du Vieux Château	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Chemin des Cyprès de : Allée des Fauvettes à : Rue du Repos	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
37	Rue de la Fraternité de : Rue du Vieux Château à : Impasse des Eglantines	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
38	Rue du Général de Gaulle de : Rue Foch à : Rue du Château des Marres	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON